

**Association Interprofessionnelle « Gentiana Lutea »**  
CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque  
Tel : 04 92 72 47 62 ou 06 05 28 12 00

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

Pernod-Caves Byrrh  
6 bd Violet – 66300 Thuir

**Le 02 mai 2017  
de 9h00 à 12h30**



**PROJET DE PV DE L'AG du 18/04/2016 à Riom-ès-Montagnes (15400)**

**Lieu :** Salle du Puy Mary – Communauté de Communes du Pays Gentiane  
Place de la Gare – 15400 Riom-ès-Montagnes

**Président de séance :** Denis Chaud

**Secrétaire de séance :** Ines Chaud-Ullrich

**37 présents :**

**Philippe Antonetti** (CBN Massif central)

**Fabrice Bahuchet** (producteur)

**Benoist Delory** (Société Agricole d'Annouville)

**André Besson** (Asso. Autour de la Gentiane)

**Bernard Bornes** (exploitant en gentiane)

**François Boisset** (Mairie de Riom-ès-Montagnes-15400)

**André-Paul Carnat** (ex. Faculté de Pharmacie Clermont Ferrand)

**Andréa Cassagnes** (PNRVA)

**Serge Chabaud** (ex. Artence Gentiane)

**Denis Chaud** (SICARAPPAM)

**Ines Chaud-Ullrich** (productrice)

**Anne Chevillard** (Société Pernod)

**Emmanuel Correia** (Mairie d'Anzat le Luguet-63420)

**Olivier Coÿne** (Herb'expert SARL)

**Philippe Desriviers** (Société Avèze)

**Jacques Devedeux** (Lycée Agricole de Marmilhat)

**Stéphanie Flahaut** (CPPARM/Gentiana Lutea)

**Florent Fraisse** (producteur)

**Raphaële Garreta** (CBNPMP)

**Aurélie Gommé** (CPPARM)

**Luc Jalenques** (producteur)

**Charles Jollès** (CEEG)

**Brigitte Jouve** (FranceAgriMer Volx)

**Thierry Lauly** (exploitant en gentiane)

**Didier Malga** (ex. Confrérie des Gençanaïres)

**Clarisse Mallet** (Université Blaise Pascal)

**Drissi Marbouh** (producteur)

**Christian Perrier** (ex. VetAgro Sup)

**Philippe Peythieu** (Gentiane Négoce)

**François Picard** (SARL Champimousse)

**Annie Raynal** (Confrérie des Gençanaïres)

**Dominique Rousselet** (Distillerie Marcel Michel fils et succr)

**Nabil Soualh** (producteur)

**Albert Tourrette** (porteur de projet PPAM)

**Benoît Valet** (producteur)

**Philippe Vanoosthuysse** (producteur)

**Jean-Jacques Vermeersch** (Distillerie Louis Couderc)

**24 excusés :**

**Marc Bourguignon** (producteur)

**Laurent Bouscarat** (COPTASA)

**Magali Boyer** (Région Auvergne)

**Camille Buissière** (ingénieur agro)

**Valérie Cabécas** (Conseil Départemental du Cantal)

**Guy Cayssials** (Société Marius Bonal)

**Patrick Chegrani** (DREAL Auvergne)

**Christine de Bénédict** (Mairie de Picherande)

**Hugues de Miscault** (Distillerie Paul Devoille)

**Elisabeth Dodinet** (ethnobotaniste)

**Bruno Faure** (Comcom Pay Salers)

**François Guy** (Distillerie Pierre Guy)

**David Happe** (DREAL Auvergne)

**Axel Herrmann** (Distillerie des Terres Rouges)

**Daniel Imbaud** (Société Oriane)

**Vincent Juillet** (CGET)

**Franck Licin** (ONF)

**Sylvie Martinant** (CEN Auvergne)

**Aléxis Monier** (Mairie de Menet-15400)

**Pierre Mossant** (CEN Auvergne)

**Ghislaine Pradel** (Conseil Départemental du Cantal)

**Julie Pradem** (Mairie de Luchon-31110)

**Luc Scapolan** (SAS Dolin)

**Eric Vallé** (RNN de la Vallée de Chaudefour)

**Le quorum** est atteint avec 21 membres présents et 4 représentés.

**Ouverture de la réunion : 14h00**

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de la réunion par le Président et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 08 avril 2015
3. Rapport d'activité de l'exercice 2015
4. Rapport financier de l'exercice 2015 et prévisionnel 2016
5. Bilan des adhésions 2015 et montant de l'adhésion 2016
6. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
7. Débat autour de la version 2 du guide des bonnes pratiques et adoption
8. Projets 2016
9. Renouvellement du Conseil d'Administration
10. Questions diverses

#### [1. Ouverture de la réunion par le Président et adoption de l'ordre du jour](#)

**Le Président présente son rapport moral :** Une association dynamique qui a mis en place plusieurs groupes projet au sein desquels s'impliquent de nombreux acteurs de la filière. Les liens qui se tissent sont précieux et le travail de mise en réseau doit se poursuivre. 2015 est marquée par la parution de la première version du guide de bonnes pratiques de production de gentiane, document qui à terme intégrera la charte de production de gentiane durable en construction.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

#### [2. Adoption à l'unanimité du procès verbal de l'AG du 08 avril 2015](#)

#### [3. Rapport d'activité de l'exercice 2015 :](#)

Présenté en 4 parties : Fonctionnement de l'association – Communication – Actions – Financement. (Voir « rapport d'activité 2015 »).

Concernant le financement, Aurélie GOMMÉ précise que les subventions accordées par FAM répondent à des appels à projets pour des actions innovantes, ce qui peut poser problème pour soutenir de l'animation. Par ailleurs, la réponse aux demandes de financement n'intervient qu'en octobre, alors que l'année est presque terminée. Il est important d'assurer aussi d'autres sources de financements.

#### [4. Rapport d'activité de l'exercice 2015 et prévisionnel :](#)

Résultat comptable excédentaire : 7100€ de recettes (cotisations + dons) – 212,37€ de charges = + 6887,63€.  
Au prévisionnel pour 2016 : 11600€ à reverser au CPPARM pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane. Dans ce but il faudrait envisager une collecte de dons de l'ordre de 9300€.

Au bilan, le patrimoine de l'association s'élève à 8742,78€ au 31/12/15.

Le résultat 2015 est inscrit à la ligne « report à nouveau » du bilan pour 2016.

Il est à noter que le CA a voté le 02 oct. 2015 un don de 6000€ HT (7200€ TTC) au CPPARM. Don qui reste à effectuer.

#### [5. Bilan des adhésions 2015 et cotisation 2016 :](#)

L'association compte 33 membres en 2015, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2014.

Répartition géographique : un noyau dans le Massif central, mais aussi des adhérents dans les Alpes et les Pyrénées, dans le Perche et en Normandie.

Dans un souci de toujours fédérer un maximum d'acteurs de la filière, les administrateurs n'ont pas souhaité augmenter le montant de la cotisation 2016. Celle-ci reste donc à 25€ pour une personne physique et 100€ pour une personne morale.

#### [6. Vote :](#)

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs.

#### [7. Débat autour de la version 2 du guide de bonnes pratiques et de ses annexes :](#)

**Corps principal du guide :** le document est semblable à celui de 2015, avec quelques modifications de

forme. Il introduit deux nouvelles annexes : Un contrat type d'exploitation de gentiane et un état des lieux réglementaire, il fait apparaître les crédits photos, et précise le terme « production » concernant l'exploitation de gentiane sauvage.

Adopté à l'unanimité.

**Contrat-type d'exploitation de racine de gentiane** : Il s'agit d'un document amené à évoluer en fonction des besoins des acteurs de la filière. Il se base sur des contrats déjà utilisés par certains professionnels et définit les points importants de l'exploitation de gentiane dans le cadre légal d'un contrat d'achat/vente.

**Discussion** : L'utilisation de contrats écrits n'est pas une habitude dans le milieu de la gentiane et certains professionnels s'inquiètent du fait que les propriétaires ne souhaitent pas signer ce genre de document. Beaucoup d'acteurs sont cependant demandeurs d'outils pour faciliter les relations entre propriétaires et exploitants. Il est précisé que ce contrat-type n'est en aucun cas quelque chose d'imposé. C'est tout d'abord un outil de communication qui évoque les points importants de l'exploitation de la gentiane et précise les droits et devoirs de chacun. C'est un début, le document assez formel peut être adapté en fonction des situations et sa signature n'est pas une fin en soi. C'est le dialogue qu'il suscite qui est important. Ce travail contribue à la professionnalisation du métier et à la valorisation du savoir-faire auprès des propriétaires.

Deux points sont toutefois modifiés : Il est décidé de parler de « convention d'exploitation » plutôt que de « contrat ». Dans l'article 5 : Le taux de prélèvement sera compris entre 60 et 80 %, tel que précisé dans le guide de bonnes pratiques.

Adopté à l'unanimité.

## **Annexe 2 : Réglementation de l'arrachage et espaces protégés :**

Philippe ANTONETTI fait remarquer que la réglementation régionale est soumise à décision ministérielle. Elle sera donc citée sur le haut du document, à la suite de l'arrêté du 20.01.1982. Les références des modifications des textes seront également notées.

Andrea CASSAGNES précise par ailleurs que l'on parle aujourd'hui de MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

La date exacte de parution du document sera inscrite avec le numéro de version.

Le document s'intitulera « État des réglementations d'arrachage et espaces protégés ».

**Discussion** sur le fait de faire valider le document par un organisme officiel. Sachant que le projet a été envoyé aux CBN présents, à la RNN de la Vallée de Chaudefour, au PN des Cévennes, au PNRVA et à la DREAL Auvergne, pour avis et correction, et qu'il n'y a pas d'organisme national en mesure de valider notre document, cette proposition n'est pas retenue. La question sera tout de même évoquée avec la DREAL Auvergne.

Adopté (20 voix pour et 3 abstentions).

L'importance de diffuser, de faire connaître et d'expliquer ces documents auprès des gestionnaires d'estives et des acteurs institutionnels est soulignée.

## **8. Projets 2016**

**Communication** : L'association tient à disposition de ses adhérents un certain nombre d'outils de communication qu'ils peuvent utiliser s'ils souhaitent s'investir dans les différentes fêtes de la gentiane. Partenariat avec le CEEG avec un partage du bulletin d'information : Un comité de rédaction constitué de Charles Jollès, Emmanuel Correia, Ines Chaud-Ullrich et Stéphanie Flahaut se met en place.

**Construction de l'observatoire économique de la filière** : Outil de développement qui doit permettre de faciliter l'accès à l'information et la prise de décisions. Le travail est prévu en partenariat avec FAM et VetAgro Sup Clermont Ferrand. L'offre de stage 6 mois pour un élève ingénieur pourra être diffusée sur « PlaceOjeunes » pour recruter un étudiant pour 2017.

**Corpus réglementaire** : Le cadre légal de la production de gentiane sur les estives reste souvent flou et les textes de loi plus ou moins appliqués, sont sujets à différentes interprétations. Entre tolérance de pratiques traditionnelles et application stricte des textes, les professionnels sont perdus. L'objectif du groupe est de réaliser un inventaire des points de blocage et des besoins, afin de mettre à disposition des professionnels un outil leur permettant de vérifier la régularité de leurs pratiques.

**Recherche de financements** : Gagner en autonomie et compléter la part d'autofinancement de la Mission Gentiane.

**Groupe projet « Culture »** : Mise en place d'un nouveau groupe de travail pour la promotion de la culture de gentiane. Échanges d'expériences et mise en place d'essais. Les personnes intéressées sont invitées à récolter de la graine durant l'été.

**Charte** : Poursuite des travaux sur le guide de bonnes pratiques de production de gentiane. Le guide de bonnes pratiques et ses annexes devront être envoyés aux gestionnaires d'estives, aux collectivités territoriales et aux représentants agricoles. Des acteurs qui pourront être sensibilisés à la gestion durable de la ressource et qui seront sollicités pour l'étude de la mise en place d'un plan de gestion des sites de gentiane.

**Observatoire de la ressource** : Poursuite de l'étude de l'impact des pratiques agricoles et des pratiques d'arrachage, dans le cadre de la Mission Gentiane. Plusieurs partenariats qui dépendent des financements de chacun sont envisagés : avec le CEN Auvergne (cartographie de l'Azuré de la croisette, papillon qui pond aussi sur *Gentiana lutea*) ; avec le CBNMC (impact des pratiques sur le milieu et analyses physico-chimiques et génétiques de la gentiane du Massif central) ; avec le CBNPMP (projet Valuepam qui implique l'Espagne, le Portugal et les Pyrénées : estimation de la ressource et évolution des sites, installation de placettes expérimentales, travail sur un modèle de plan de gestion, analyses physico-chimiques).

### 9. Renouvellement des mandats :

Le tiers sortant, tiré au sort lors du dernier CA, est constitué par Ines Chaud-Ullrich (collège 2) , Denis Chaud (collège 3), Jean-Jacques Vermeersch (collège 4) et Dominique Rousselet (collège 4). Tous se représentent.

Se présentent également Camille Buisnière (collège 5) et Drissi Marbough (collège 2).

Tous sont élus à l'unanimité.

La nouvelle équipe se compose de 17 administrateurs sur les sièges 18 prévus dans les statuts (1 siège est encore vacant dans le collège 1).

### Composition du nouveau Conseil d'administration :

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
COPTASA, Laurent Bouscarat	Philippe Vanoosthuyse	SAS Oriane, Daniel Imbaud	Distillerie Louis Couderc, Jean- Jacques Vermeersch	CEEG, Charles Jollès
Mairie d'Anzat le Luguet, Emmanuel Correia	Ines Chaud-Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Marcel Michel, Dominique Rousselet	Camille Buisnière
Mairie de Picherande, Christine de Bénédicte	Fabrice Bahuchet	Ex. Artense Gentiane, Serge Chabaud	Société Pernod, Anne Chevillard	
	Drissi Marbough	SARL Herb'Expert, Olivier Coÿne	Société Avèze, Philippe Desriviers	

**Clôture de la réunion à 17h00** par un pot convivial avec dégustation de spécialités à la gentiane.

Merci à Monsieur François Boisset pour son accueil à Riom-ès-Montagnes et à Philippe Desriviers pour la visite de l'espace Avèze.

A ....., le .....

Signature du président de séance :  
Denis Chaud

Signature de la secrétaire de séance :  
Ines Chaud-Ullrich

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

En 2016, l'association gagne en notoriété, les travaux de groupes se consolident et les relations entre les adhérents, toujours aussi constructives, se multiplient. Le nombre de nos adhérents est plutôt stable et nous avons déjà édité un certain nombre d'outils qui à terme doivent intégrer la charte de production de gentiane durable en construction et venir aider la filière pour que la production de gentiane puisse se poursuivre dans le respect de l'environnement et des personnes.

Dans le contexte actuel où la gentiane subit localement de fortes pressions que ce soit à cause de l'évolution des pratiques agricoles ou de l'exploitation, nous avons cette année été confrontés au problème du contrôle du respect du guide de bonnes pratiques et nous nous sommes rapprochés des structures en charge de la conservation de la flore afin de rester acteur dans la nouvelle réglementation sur la cueillette de plantes sauvages sur laquelle travaille le MEEM.

Ces problématiques de gestion de la ressource nous ont entre autres rapproché du PNR des Pyrénées Catalanes et du CBNPMP que nous connaissions déjà bien, donnant de plus en plus une dimension inter-massifs à nos travaux.

Cependant, au vu des différents chantiers engagés, le 1/2 temps pour l'animation de l'association dont nous bénéficions grâce au CPPARM, en la personne de Stéphanie FLAHAUT est souvent trop juste pour mener de front toutes les actions. Aussi ces projets ne seraient pas possibles sans l'implication bénévole de nombreux d'entre vous, et je vous remercie pour votre motivation et votre disponibilité.

Je remercie également l'ensemble de nos financeurs : le CPPARM, FAM, le CGET, la Région Auvergne (jusqu'en août 2016), relayée par les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Merci aussi aux professionnels qui nous ont soutenus financièrement : la société AVEZE, la SICARAPPAM et la société PERNOD qui nous accueille également aujourd'hui et qui a organisé la belle journée qui nous attend !

Nous avons au cours de cette année, aussi bénéficié du soutien logistique de nos partenaires et je remercie également VetAgro Sup, le Buron de Prat de Bouc, le Lycée Agricole de Saint Flour, le CFPPA de Marmilhat et la commune de Riom-ès-Montagnes pour leur accueil.

## RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2016

### Glossaire :

**AFC** : Association Française des Cueilleurs professionnels de plantes sauvages

**CBNMC** : Conservatoire Botanique National du Massif Central

**CBNPMP** : Conservatoire Botanique National Pyrénées, Midi-Pyrénées

**CEEG** : Cercle Européen d'Étude des Gentianacées

**CEN Auvergne** : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

**CFPPA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

**CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

**CPPARM** : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**FAM** : FranceAgriMer

**FloreS** : programme de valorisation durable de la flore sauvage, engagé par l'AFC et l'université de Lausanne

**MEEM** : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

**Mission Gentiane** : Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central. Projet porté par le CPPARM depuis 2010

**PNR** : Parc Naturel Régional

**PN** : Parc National

**PPAM** : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

**SICARAPPAM** : société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des producteurs de plantes aromatiques et médicinales

**Valuepam** : programme européen de valorisation de plantes médicinales et aromatiques qui implique le CBNPMP et le PNR des Pyrénées Catalanes. L'association Gentiana Lutea est partenaire du projet

## **Sommaire :**

- A. Fonctionnement de l'association
- B. Communication
- C. Actions / Projets
- D. Financement

## **A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :**

### 1. Adhérents :

En 2016, l'association compte 33 adhérents, dont 19 sociétés ou collectivités et 14 personnes en nom propre, soit un nombre d'adhérents stable par rapport à 2015.

Règles de savoir vivre : suite à la circulation de mails irrespectueux sur le réseau de l'association, le Bureau a dû intervenir pour rappeler les règles de comportement propres à toute association.

### 2. Engagement moral :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de gentiane. Durant la saison de production 2016, l'association a été interpellée sur des pratiques non conformes. Une réflexion est en cours pour étudier les différentes pistes d'actions possibles, cependant l'association dont le rôle est de former et d'informer n'a aujourd'hui pas la légitimité pour intervenir sur un chantier.

En cas de nouveau signalement, l'association prendra contact avec l'intéressé et rappellera l'article 5 du règlement intérieur. Le dialogue et la concertation seront privilégiés, mais il est clair que l'association ne cautionnera pas les mauvaises pratiques.

### 3. Conseil d'Administration (Voir PV de l'AG 2016 en p5) :

Le Conseil comprend 18 sièges répartis en 5 collèges. En 2015 le conseil compte 15 membres. En 2016, deux nouveaux administrateurs rejoignent le CA, portant le nombre d'administrateurs à 17 : **Camille BUISSIERE** dans le collège des membres associés et **Drissi MARBOUH** dans le collège des arracheurs. Un siège reste vacant dans le collège 1 « propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers ».

### 4. Bureau :

Le 18 avril 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni juste après l'assemblée générale et a reconduit le bureau de l'association. Il se compose des personnes suivantes : **Denis CHAUD** (président), **Jean-Jacques VERMEERSCH** (vice-président), **Ines CHAUD-ULLRICH** (secrétaire), **Laurent BOUSCARAT** (secrétaire adjoint), **Philippe DESRIVIERS** (trésorier).

### 5. Animation :



Depuis sa création, l'association « Gentiana Lutea » est impliquée dans les actions de la « mission pour la gestion durable de la ressource gentiane », projet dont le CPPARM est maître d'œuvre. Elle apporte la part d'autofinancement de ce projet subventionné par le CGET et les régions Auvergne, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Une nouvelle convention a débuté en septembre 2016 pour une durée de deux ans.

L'animation de l'association est assurée par Stéphanie FLAHAUT, chargée de Mission gentiane à 1/2 temps au CPPARM. Basée dans le Massif central, elle est joignable les lundis et mardis au 06 05 28 12 00 ou par

mail : [stephanie.flahaut@cpparm.org](mailto:stephanie.flahaut@cpparm.org), elle est référente pour toute demande de renseignements, pour l'organisation et le suivi des réunions et des travaux avec les adhérents. L'animatrice fait également le lien entre l'association et la Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central.

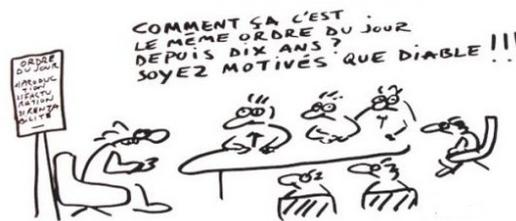
## 6. [Réunions du Conseil d'Administration :](#)

**Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2016 :**

- 03 février (à Lempdes 63370)
- 18 avril (à Riom-ès-Montagnes 15400)
- 04 novembre (à Aubière 63170 + visioconférence)

L'ordre du jour est généralement découpé en plusieurs points :

le fonctionnement (financement - préparation de l'AG - cotisations - réflexion sur les modalités de contrôle de la bonne application du guide de bonnes pratiques - ...), l'actualité, la communication et les événements (internet - salon de l'agriculture et fêtes de la gentiane - presse et bulletin du CEEG) et les projets (charte - guide de bonnes pratiques et annexes - corpus réglementaire - cultures - ...). Ces réunions qui rythment la vie de l'association permettent de faire le point sur les différents chantiers engagés au sein des groupes projets, d'en définir les orientations et d'en valider les travaux. Les comptes-rendus de ces réunions sont consultables dans le registre de l'association.



## 7. [Mise à disposition, d'un certain nombre d'outils au service des professionnels de la filière :](#)

- **Sur la page « Gentiane » du site du CPPARM :**
  - Procès-verbaux des AG + comptes-rendus d'activité
  - Statuts + règlement intérieur de l'association + bulletin d'adhésion
  - Annuaire des professionnels
  - Guide de bonnes pratiques + annexe réglementaire + convention-type d'exploitation de racine de gentiane
- **Sur simple demande :** articles parus dans la presse
- **Consultation sur place :** Registres de l'association + autre bibliographie

## 8. [Organisation du travail :](#)

Les actions de l'association sont organisées en groupes-projets dont la composition est la suivante :

### **Groupe projet (1)**

#### **Observatoire de la filière :**

Jean-Jacques VERMEERSCH  
Dominique ROUSSELET  
Laurent BOUSCARAT  
Daniel IMBAUD  
Stéphanie FLAHAUT

### **Groupe projet (2)**

#### **Statut et droit du travail :**

Denis CHAUD  
Bernard BORNES  
Stéphanie FLAHAUT  
François PICARD  
Didier MALGA  
Fabrice BAHUCHET  
Drissi MARBOUH  
Antoine ROUX

### **Groupe projet (3)**

#### **Charte de production de gentiane**

#### **durable :**

Axel HERRMANN  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Denis CHAUD  
Olivier COYNE  
Anne CHEVILLARD  
Philippe VANOOSTHUYSE  
Charles JOLLES  
Benoît DELORY  
Florent FRAISSE  
Christian PERRIER  
Stéphanie FLAHAUT  
Philippe DESRIVIERS  
Fabrice BAHUCHET

### **Groupe projet (4)**

#### **Culture :**

Christian PERRIER  
Serge CHABAUD  
Fabrice BAHUCHET  
Anne CHEVILLARD  
Emmanuel CORREIA  
Denis CHAUD  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Benoît VALÉ  
Stéphanie FLAHAUT

#### **Comité de rédaction :**

Charles JOLLÈS  
Emmanuel CORREIA  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Stéphanie FLAHAUT

### **Calendrier des réunions des groupes projets :**

- **Groupe Charte :** 03/02/16, 2ème réunion « état des lieux de la ressource » (Lempdes, 63) et 04/11/16 (Aubière, 63)
- **Groupe statut et droit du travail :** 29 /09/16 (col de Prat de Bouc, 15)

- **Groupe culture** : 19/01/16 (Gelles, 63) et 29/09/16 (col de Prat de Bouc, 15)

#### Autres réunions et déplacements :

- **Étude d'un protocole d'analyses** : 08/02/16 avec André-Paul Carnat (Lempdes, 63)
- **Salon International de l'Agriculture** : 03 et 04/03/16 (Paris)
- **Construction du partenariat avec le CEN Auvergne** : essais de semis, recensement de l'Azuré de la croisette, observation de la faune sur les placettes d'observation, ... 04/04/16 (Riom, 63)
- **Relevé des placettes d'observation de la gentiane** : juin et juillet (Massif central)
- **Mise en place et suivi des travaux sur la filière et sur l'analyse des données terrain**, avec les étudiants de VetAgro Sup : Plusieurs rendez-vous en janvier/février puis en octobre (Lempdes, 63)
- **Réunion de travail sur la nouvelle réglementation cueillette** dans le Parc National des Cévennes : le 15/01/16 et 18/11/16 (Florac, 48)
- **Étude d'un partenariat sur des essais de culture de gentiane** avec le Lycée Agricole Louis Mallet : le 21/11/16 (Saint Flour, 15)
- **Participation au projet FloreS** : 29 et 30/11/16 (Bagnères de Bigorre, 65)
- **Réunion de travail Valuepam** : le 06/12/16 (via Skype)

## B) COMMUNICATION :

### 1. Outils existants et largement utilisés :

- **Le logo** : un travail sur les couleurs a été initié, cependant faute de temps, la version originale est pour l'instant conservée.
- **Le Roll-Up** de présentation de l'association.
- **L'exposition sur la gentiane et sa filière** : 10 panneaux issus d'un partenariat entre la mairie de Picherande et l'association (également prêtés pour la fête de la gentiane de Nasbinals).
- **La page « Gentiane » du site du CPPARM** : permet la mise en ligne de nombreux documents : [www.cpparm.org](http://www.cpparm.org).
- **La page Facebook** de l'association : créée en novembre 2015, elle est cogérée par Camille BUISSIERE, Jean-Jacques VERMEERSCH et Stéphanie FLAHAUT. Partage de nombreux articles grand-public autour de la gentiane.

<https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/>

### 2. Presse :

L'association constitue un dossier de presse « Gentiane » grâce à la collaboration des adhérents qui transfèrent les articles dont ils ont connaissance. Une version papier est consultable lors des réunions. L'envoi des articles au format numérique se fait au fur et à mesure de leur parution.

Principaux articles rassemblés en 2016 :

- « Création de parfums : la guerre des plantes a commencé », Le Monde économie, 04/02/16
- « Gentiane, de l'amer à la montagne », le petit gourmet n°52, avril 2016
- « Le pastis du Larzac à la conquête de la France », ladepeche.fr, 26/04/16
- « LA gentiane jaune au cœur de toutes les réflexions », Le pays de Riom-ès-Montagnes n°495, 29/04/16
- « Gentiana Lutea », Le réveil Cantalien, 29/04/16
- « Les germes de Gentiana Lutea », l'Union du Cantal, 30/04/16
- « Gentiana Lutea devient la vitrine de la filière gentiane », La Montagne, 17/05/16
- « Une marque nationale Parc », Le réveil Cantalien, 24/05/16
- « 4320 gourmands de goudots », La Montagne, 11/07/16
- « Les dérives de l'exploitation de la gentiane », lamontagne.fr, 13/08/16
- « La gentiane se dévoile à Picherande », La Montagne, 15/08/16

### 3. Événements :

Nous avons pu participer au **Salon International de l'Agriculture** à Paris, grâce à une invitation de la société PERNOD sur son stand. Anne CHEVILLARD, Benoist DELORY et Florent FRAISSE, salariés du groupe, ont pu se relayer durant toute la durée du salon. Jean-Jacques VERMEERSCH et Stéphanie FLAHAUT sont intervenus de façon plus ponctuelle. Bilan très positif et belle ouverture avec le groupe PERNOD.

L'association a participé à la **fête de la gentiane de Picherande** les 14 et 15 août et quelques adhérents se sont relayés près de l'exposition sur la gentiane et sa filière. Une plus grande implication est souhaitée en 2017.

### 4. Bulletin du CEEG :

Le bulletin est aujourd'hui partagé avec l'association Gentiana Lutea. 1500 exemplaires sont tirés à chaque numéro. 800 sont envoyés aux abonnés et le reste est diffusé lors de congrès ou réunions. La liaison avec l'équipe du CEEG s'effectue par l'intermédiaire du comité de rédaction (voir membres du groupe p 8). Il est décidé que le numéro à paraître en mai-juin 2017 comprendrait les deux annexes de la version 2016 du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane ainsi qu'un point sur l'assemblée générale et sur la campagne Ulule.

### 5. Diffusion du guide de bonnes pratiques :

Un contact a été pris avec l'association de maires de montagne (l'AMM) pour une diffusion auprès de ses adhérents. Ce travail est également à poursuivre avec les professionnels de la filière encore non identifiés.

### 6. Annuaire des professionnels de l'association :

Disponible sur la page « Gentiane » du site du CPPARM, ce document est actualisé chaque année.

### 7. Carnet de contacts :

Un projet de réunion avec des gentianaires encore non identifiés par l'association est repoussé, pour n'avoir pas réussi à nous procurer leurs coordonnées. L'objectif est de faire connaître l'association et ses actions, et de communiquer sur le guide de bonnes pratiques de production de gentiane.

### 8. Sollicitation par Red Bull TV :

Durant l'hiver 2016 l'association a été sollicitée par Red Bull TV qui souhaitait réaliser un reportage sur la gentiane en Autriche, en Suisse et en France. Après quelques échanges d'informations sur la filière, les journalistes n'ont pas donné suite.

## **C) ACTIONS / PROJETS :**

La construction de la charte de production de gentiane durable se poursuit. Notre charte peut être représentée comme une « boîte à outils » qui contiendrait des instruments visant à faciliter une production durable : le guide constitue le principal élément du volet environnemental. Il est accompagné d'une convention-type et d'un corpus réglementaire (non finalisé), plus centrés sur les aspects sociaux-économiques.

Le document « Charte » qui présente l'ensemble et formalise l'engagement des signataires, est prévu pour 2017.

#### 1. Groupe « Charte » :

Une deuxième version du guide de bonnes pratiques a été validée en avril 2016 en AG avec deux annexes (Voir documents joints) :

- **Une convention-type d'exploitation de racine de gentiane :**

contrat proposé entre le propriétaire de la gentiane et le gentianaire ou l'exploitant en gentiane. Il est le fruit de nombreux échanges sur les pratiques observées par les membres du groupe projet. Les premiers retours d'expériences montrent que l'habitude des contrats oraux perdure mais que cette convention qui n'est donc pas toujours signée, constitue souvent une bonne entrée en matière et qu'elle ouvre à la discussion.

- **Un état des réglementations et des espaces protégés.**

#### **Vers une gestion durable de la ressource :**

Le groupe charte a également organisé **la deuxième rencontre « état des lieux de la ressource »** avec les producteurs de racine sauvage. Même si tous sont d'accord pour dire que le nombre de gros chantiers est en diminution, le travail d'état des lieux se heurte à des données approximatives et décousues qui ne font pas l'unanimité. Le projet de cartographie devra s'envisager différemment et en respectant une plus grande confidentialité. Notons à ce sujet le partenariat avec le PNR des Pyrénées Catalanes (Christophe COTON) et le CBNPMP (Raphaële GARRETA) qui, dans le cadre du **projet Valuepam**, devrait permettre une réflexion sur une méthodologie d'estimation de la ressource et sur un modèle de plan de gestion (première réunion de travail en décembre 2016).

#### **Plusieurs pistes de gestion de la ressource sont évoquées :**

- **Structurer et mieux connaître la filière :**

Mise en réseau et structuration (en cours depuis 2010 par le biais de la mission gentiane), construire un observatoire économique de la filière (en projet), étudier le statut d'interprofession reconnue par l'État (très lourd pour une petite filière comme celle de la gentiane).

- **Mieux valoriser la gentiane :**

Travailler sur la traçabilité pour éviter les « circuits parallèles » qui créent une concurrence déloyale, étudier la piste de la labellisation (voir projet d'IGP Gentiane d'Auvergne en 2013).

- **Travailler sur les pratiques d'arrachage et sur la gestion des sites :**

Formaliser un observatoire de la ressource et développer les cultures de gentiane.

**Participation au troisième atelier FloreS les 29 et 30 novembre :** ce séminaire sur les pratiques de cueillette et sur la gestion de la biodiversité, a permis de rassembler une quarantaine de personnes parmi lesquelles des représentants du MEEM, des DREAL, de l'ONF, des CBN, des PNR, de CEN, de FAM, du CPPARM et de l'AFC. Au programme : interventions sur l'évolution des réglementations de cueillette, sur les espaces protégés et retours d'expériences de terrain relatives à la gestion de ressources naturelles (arnica, salicorne, pêche, gentiane). Stéphanie FLAHAUT a présenté le projet de charte de production de gentiane durable.

**Implication dans le groupe de travail sur la nouvelle « réglementation cueillette »** en zone cœur du PN des Cévennes. Le guide de bonnes pratiques est utilisé comme base de travail pour élaborer une proposition qui sera présentée au conseil d'administration du Parc en février 2017. Le groupe constitué pour l'occasion est maintenu pour effectuer le suivi de cette nouvelle réglementation. Un premier bilan sera fait début 2018.

## **2. Le groupe « statut, réglementation et droit du travail »**

S'agissant d'une activité ancienne basée sur le prélèvement d'une ressource naturelle et en l'absence de statut de « gentianaire », le cadre légal de la production de gentiane reste assez flou pour les professionnels. Cette situation est à l'origine de certains abus, elle complique également les relations avec l'administration fiscale ou l'inspection du travail.

À la demande des producteurs, ce groupe projet s'est donc vu confier la tâche de réaliser un « corpus réglementaire » de la production de gentiane. Le but de ce corpus est de donner à chacun la possibilité de vérifier la légalité de ses pratiques en informant et en orientant le professionnel vers l'administration compétente.

Le groupe s'est réuni en septembre et a décidé de commencer le travail par le chapitre des statuts. Il finalise actuellement les 5 premières fiches : Obligation de vigilance, pénibilité, statut de salarié, statut de prestataire et statut de cotisant solidaire.

Le corpus réglementaire viendra compléter la « boîte à outils » de la charte de production de gentiane durable.

## **3. Le groupe « Observatoire économique » :**

Il a pour objectif de réaliser un observatoire économique de la filière, outil de développement qui doit

permettre de faciliter l'accès à l'information et la prise de décisions. L'offre de stage 6 mois destinée à un élève ingénieur en fin de cursus de formation, diffusée tardivement (décembre 2015), n'a pas permis de recruter le candidat idéal. Cette offre n'a pas été renouvelée à l'automne 2016, faute de financement sur cette action. Si le budget le permet, nous souhaitons reconduire le projet sur 2017.

En amont de la création de l'observatoire, deux groupes d'étudiants de VetAgro Sup sont intervenus :

- « **Étude de filière** » sur deux semaines en janvier. Le temps imparti à cette étude n'aura pas permis de réunir des données exploitables.

- « **Gentiane jaune : gestion des zones de production et impact des différentes pratiques sur la ressource et sur la filière** », l'étude de 4 semaines (entre janvier et février) est localisée dans le Cézallier (63), zone importante de production de gentiane. Ce travail à l'échelle de Ardes Communauté vient illustrer le besoin de mesures de gestion durable que nous percevons également de façon plus générale. Le rapport de stage est en ligne sur le site du CPPARM.

#### 4. [Le groupe culture](#) :

Le développement des cultures de gentiane est un des leviers d'actions évoqué parmi les mesures à prendre pour aider à une gestion durable de la ressource. Ainsi, ce groupe de travail dont l'objet est de favoriser les échanges, la mise à disposition d'information et la coordination d'essais, est créé au printemps 2016 (voir composition p8). Des graines ayant été récoltées dans le milieu naturel durant l'été, une première réunion est organisée en septembre. À l'ordre du jour : inventaire des cultures existantes, point sur les travaux engagés par la Mission Gentiane (essais de semis griffés), bibliographie disponible, mise en place d'un espace de travail en ligne (Google Drive), échanges sur les projets respectifs. Un point sur les essais de culture est envisagé au printemps 2017.

Parallèlement à ce travail, l'association est contactée en novembre par le Lycée Agricole Louis Mallet de Saint Flour (15) qui souhaite travailler sur un projet de « valorisation des plantes sauvages ». Une collaboration autour d'essais de culture de gentiane est envisagé.

#### 5. [Observatoire de la ressource](#) (dans le cadre de la Mission Gentiane) :

**Le relevé des 56 placettes d'observation** de la gentiane installées depuis 2011 sur 8 sites du Massif central a été effectué en juin-juillet comme chaque année. Un gros travail de tri et de saisie des données a été réalisé en vue de **confier l'analyse statistique à un groupe d'étudiants de VetAgro Sup** en octobre. Une restitution sur la dynamique des populations de gentiane est prévue en février 2017.

**Le projet de partenariat avec le CEN Auvergne** concernant la cartographie de l'azuré de la croisettes, le projet d'essai de semis griffé et le relevé entomologique sur les placettes d'observation de gentiane est repoussé, faute de financement.

**Le projet de partenariat avec le CBNMC** au sujet de l'impact des pratiques agricoles et des modes d'arrachage sur le milieu, ainsi que l'analyse de la typicité de la gentiane du Massif central (d'un point de vue génétique) est également mis en attente pour raison financière.



#### 6. [Analyse de racines](#)

La Mission Gentiane prévoit un volet « analyse de la typicité de la gentiane du Massif central » (analyse physico-chimique). Suite à la baisse du budget, un protocole restreint est à l'étude. Le projet Valuepam prévoyant également des analyses de gentiane, nous étudions la possibilité de mutualiser nos moyens (protocoles comparables et partage d'un même laboratoire).

### **D) FINANCEMENT :**

#### 1. [En 2016, la Mission Gentiane est à cheval sur deux conventions :](#)

- La première, subventionnée à 70 % par le CGET et la Région Auvergne se termine en août 2016.
- La seconde, subventionnée par le CGET, les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, prend le relais

jusqu'en septembre 2018 (les démarches qui devraient permettre de conserver un taux de financement à hauteur de 70 % sont encore en cours).

2. [La nouvelle convention est construite en 3 fiches actions :](#)

- Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture.
- Structuration de la filière autour de la gestion de la ressource et de la valorisation du « produit Gentiane ».
- Formation et diffusion.

3. [Participation des professionnels :](#)

Comme chaque année, l'association dont l'animation est rendue possible via la Mission Gentiane, participe à la **part d'autofinancement liée au projet** :

- Participation de l'association : 3000 € TTC (2500€ d'adhésions + **500€ de don de la société AVEZE**)

- Participations directement versées au CPPARM : **1000€ HT de participation de la SICARAPPAM + 5000€ HT de participation de la société PERNOD.**

Il est noté que le CPPARM est soumis à TVA, ce qui implique que les sommes qui lui sont versées (même pour la Mission Gentiane) sont imputées de 20 %. Le CPPARM édite une facture qui permet au contributeur de récupérer cette TVA. Cependant en ce qui concerne les contributions effectuées par l'association, qui ne récupère pas la TVA, cette taxe est perdue.

4. [Autres sources de financement :](#)

Il est toujours très compliqué de boucler le budget et c'est pourquoi il a été décidé d'étudier la piste du **financement participatif sur Ulule.**

5. [Support aux recherches de financement :](#)

Un document de présentation de l'association et de ses projets a été validé en février 2017, il est un support aux recherches de soutien financier, que chacun peut utiliser.

